



Direction générale
des services

Lunel Viel, le 18/05/2020

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Petite Camargue
90 impasse des Roussels
34400 Lunel viel
Téléphone. : 04.67.67 83 10

Affaire suivie par ASSENAT Cyril
Références CIR-2020-96

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 110 – Lunel Viel, Vérargues, St Just

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Ciel vert en date du , qui va effectuer des travaux de Fauchage sécurisée accotement pour le compte de CD 34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 110 du PR 0+000 au PR 11+500 sur les communes de Lunel Viel, Vérargues, St Just, du 18/05/2020 au 10/07/2020 de 07h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Chantier mobile avec véhicule d'accompagnement

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Ciel vert, représentée par Monsieur JACOB Eric- Parc de la mediterannée Rue Louis Lépine 34470 Perols. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J JACOB Eric, 06 81 38 14 94) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur d'Agence



Sébastien Bossé

Ampliation
Monsieur le Maire de Lunel Viel
M. le(s) maire(s) de Vérargues St Just
EDSR 34,
SAS Ciel Vert